

**Participation de la Société Civile
au processus d'Elaboration
de la Stratégie de Coopération Nationale
de l'Accord UE-ACP
en République Dominicaine**

Une perspective de la Société Civile

Préparé par

**L'Unité de Suivi des Négociations Internationales
Centre de Recherche Economique pour les Caraïbes
(CIECA)**

**en collaboration avec
*Eurostep***

**Centro de Investigación Económica para el Caribe
(CIECA)
Calle Osvaldo Báez n°5
Gazcue, Santo Domingo
REPUBLICA DOMINICANA
Tel : + 809. 686. 8696
Cieca@codetel.net.do**

***Eurostep*
115, rue Stévin
1000 Bruxelles
BELGIQUE
Tél: +32 2 231 16 59
admin@eurostep.org**

La surveillance de la mise en œuvre de l'Accord de Coopération ACP-UE

En juin 2000, l'Union européenne signait un accord de coopération avec le groupe de pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). L'Accord de Cotonou, comme on l'appelle, établit le cadre de la coopération de l'Union européenne avec les 78 pays ACP jusqu'en 2020. En sa qualité de successeur à la Convention de Lomé, le nouvel accord couvre la plupart des aspects de la coopération de l'Union européenne avec les ACP, y compris le commerce, l'aide et le dialogue politique.

Un des éléments fondamentaux de l'Accord de Cotonou est la reconnaissance du rôle des acteurs non étatiques dans le cadre de la portée générale de l'accord. Cette reconnaissance inclut des dispositions visant la participation des acteurs non étatiques - y compris les organisations de la société civile - à tous les aspects de l'application de l'accord. La réalisation de ce rapport fait partie intégrante d'une initiative prise par des organisations de la société civile dans le but de surveiller l'application de cet accord. Elle est basée sur le postulat selon lequel l'efficacité de la participation des acteurs non étatiques est conditionnée au renforcement de leur autonomie.

Cette initiative de surveillance émane à la fois des ONG européennes et des organisations de la société civile dans les pays ACP. Son objectif est tout d'abord de vérifier la réalité de la participation des acteurs non étatiques - et des organisations de la société civile en particulier - à l'élaboration des Stratégies de Coopération Nationales et des Programmes Indicatifs Nationaux qui définissent le soutien de l'Union européenne aux pays ACP individuellement.

SIGNIFICATION DES SIGLES

ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
CIECA	Centre de Recherche Economique pour les Caraïbes
CNNC	Commission Nationale de Négociations Commerciales
CCSC	Comité Consultatif de la Société Civile
FED	Fonds Européen de Développement
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONFED	Ordonnateur National des les Fonds Européens de Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PIN	Plan Indicatif National
PIR	Plan Indicatif Régional
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCN	Stratégie de Coopération Nationale
UE	Union européenne

Evaluation de la Participation de la Société Civile au processus d'élaboration de la Stratégie de Coopération en République Dominicaine

Introduction

Le document de la République Dominicaine élaboré par le Centre de Recherche Economique pour les Caraïbes (CIECA)¹ est une synthèse d'idées et d'opinions de la société civile locale en République Dominicaine à propos de l'accord de Cotonou qui lie l'Union Européenne aux pays d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique (ACP). C'est une initiative de la société civile ACP-UE, dont le rôle est la surveillance de la participation des organisations de la société civile à l'application de l'accord de Cotonou. A un premier niveau, l'approche s'est centrée sur la participation de la société civile à la préparation des Stratégies de Coopération Nationales (SCN) et des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN). L'objectif est d'intégrer les idées de la société civile par rapport au processus de participation.

Le CIECA est une organisation sans but lucratif qui se consacre à la recherche économique, sociale et politique. Depuis 1997, elle suit avec un intérêt tout particulier les relations entre l'Union européenne et les Caraïbes à travers le Groupe de Référence Caribéen sur les Relations Extérieures (CRG)². C'est dans cet espace de recherche et d'influence que le document « Discuter de l'Avenir » a été élaboré; ce document reprend les positions d'une série d'organisations des Caraïbes sur les relations futures entre l'Union européenne et le groupe ACP. On y défend la position selon laquelle tout accord futur de coopération au développement doit trouver le moyen d'impliquer des participants de la société civile dans le travail des structures chargées de la conception et de l'évaluation des stratégies de développement.

En mai 2001, dans le cadre des activités de suivi, certaines de nos organisations présentes à l'occasion d'un atelier à Bruxelles se sont mises d'accord avec *Eurostep* pour réaliser un rapport sur le processus de participation de la société civile à l'élaboration de la Stratégie de Coopération Nationale qui est nécessaire pour la mise au point du Plan Indicatif National. Pour ce faire, des critères communs destinés à mesurer la participation ont été définis et un rapport national, présenté ci-dessous, a finalement été élaboré.

1. L'Accord de Cotonou, la participation de la Société Civile et le processus d'élaboration du Document sur la Stratégie de Coopération

Cet accord, d'une durée de 20 ans, est centré sur l'objectif de « réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du développement durable et d'une intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale ».

En juin 2000, Eurostep, en collaboration avec le comité de liaison des ONG de l'UE et l'INZET, a organisé l'atelier « Enhancing Civil Society Involvement in the Implementation of the new ACP-EU Agreement » (*Améliorer la participation de la société civile à la mise en œuvre du nouvel accord ACP-UE*). Un des objectifs de cet atelier était de développer des

¹ Le CIECA a aussi une large expérience dans le domaine de la participation de la société civile à des négociations commerciales, plus spécifiquement à celles de l'Accord de Libre Echange des Amériques (ALEA).

² Le CRG est composé d'organisations et de réseaux de la Barbade, de la Jamaïque, de Saint Vincent, de Haïti, de Trinidad et Tobago et de République Dominicaine.

stratégies visant à renforcer la participation des acteurs de la société civile à la mise en œuvre du nouvel accord, aussi bien au niveau national que régional.

Dans le cadre du suivi à cet atelier, *Eurostep* a créé une liste d'adresses électronique regroupant des acteurs de la société civile dans le but de développer une approche stratégique commune pour l'« advocacy » et la surveillance de l'accord. Ce processus a permis l'émergence d'idées intéressantes sur les modalités de collaboration entre les différents acteurs de la société civile et l'élaboration d'un plan d'action et de défense (advocacy) dans le secteur du commerce, ainsi que la surveillance par la société civile des domaines de l'éducation et de la santé.

2. L'Union européenne et la République Dominicaine

La République Dominicaine a fait sa première demande officielle d'incorporation à la convention de Lomé IV en 1984. Trois ans plus tard, le 1^{er} juillet 1987, elle a présenté au conseil des ministres ACP-CEE sa seconde demande officielle d'incorporation. C'est au cours des premiers mois de 1988 que la question de son entrée a commencé à susciter de l'intérêt et à se poser avec plus de force, aboutissant au démarrage des négociations de Lomé IV en octobre de cette même année. A partir de ce moment-là, la République Dominicaine a entamé un rapprochement avec les Etats des Caraïbes et elle a participé à Bruxelles à des réunions liées à Lomé, ce qui a coïncidé avec la réouverture de l'ambassade dominicaine en Belgique et devant la Communauté Européenne, à charge d'un ministre conseiller.

Dans le premier protocole financier de Lomé IV, le pays reçut une aide sous la forme de fonds programmables de 85 millions d'écus à utiliser dans les secteurs prioritaires établis par le Plan National : conservation et mise en valeur des ressources naturelles et, dans le secteur social, dans les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation.

La République Dominicaine a bénéficié du Premier et du Second Programme Indicatif Régional, dans les domaines du commerce, du tourisme, des études universitaires, des micro-projets et du transport, entre autres. Il faut signaler la vigoureuse participation et le leadership régional d'organisations de la société civile qui ont élargi leur rayon d'action à toutes les Caraïbes. Les projets de coopération entre Haïti et la République Dominicaine méritent également d'être mentionnés.

Au cours du premier PIN³, il y a eu un impact significatif sur la qualité de vie des groupes bénéficiaires tandis qu'une grande attention était accordée à la délimitation territoriale des projets. Il faut souligner que les actions de cette étape ont constitué des « expériences pilotes » qui ont permis de formuler ensuite des politiques sectorielles plus larges. C'était particulièrement évident dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la décentralisation de l'Etat.

Le second PIN reprend l'expérience du premier et met l'accent sur les aspects de réforme institutionnelle, tant à l'échelle sectorielle qu'au niveau général de la structure gouvernementale. On accorde une importance toute particulière aux aspects de participation sociale et de réforme de l'Etat. Les programmes de cette étape sont encore en phase d'exécution et il est donc impossible d'évaluer leur impact définitif.

³ Programme Indicatif National

A la suite de la mise en oeuvre de ces programmes de coopération, le pays a ressenti le besoin de passer de l'approche de coopération centrée sur des projets et/ou des programmes à une approche de soutien sectoriel intégral. La nécessité s'est faite sentir également de renforcer les niveaux de participation sociale et l'appropriation des processus de la part des bénéficiaires.

3. Critères pour mesurer la participation de la société civile

A la lumière des rôles attribués aux acteurs par l'article 4 de l'Accord de Cotonou, et en tenant compte de la définition de ces acteurs dans l'article 6, un groupe d'organisations de différents pays de la région ACP s'est engagé dans l'élaboration de critères communs afin de mesurer, sous la forme d'un projet pilote, la participation de la société civile à la réalisation du document de stratégie nationale, qui est l'élément déterminant de la programmation des fonds.

Pour ce faire, un questionnaire a été élaboré dans le but principal de rassembler des informations dans trois domaines de base de l'accord, à savoir: l'information, la consultation et le dialogue. Ce qui définit le caractère prioritaire de ces domaines est leur inclusion dans l'article 4, mentionné antérieurement comme étant celui qui détermine les rôles que les acteurs non étatiques jouent dans le processus.

Pour la République Dominicaine, le questionnaire, qui est présenté en annexe, a été adressé tant à l'Office National des Fonds Européens pour le Développement qu'à la Délégation Européenne dans le pays et aux représentants de la société civile qui participaient directement à l'élaboration du document de stratégie nationale. Malheureusement, aucune de ces personnes ni de ces organisations n'ont répondu à ce questionnaire par écrit; certaines d'entre elles seulement ont répondu par téléphone. A première vue, cela nous permet de tirer deux types de conclusions: la première est que, même s'il est stipulé dans l'accord que les acteurs non étatiques doivent être informés du processus, il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine étant donné que les informations effectivement diffusées sont minimales.

La seconde conclusion que nous pouvons tirer a priori est que les acteurs non étatiques ont besoin de mieux connaître le rôle qu'ils doivent jouer dans ce nouveau processus de coopération afin de pouvoir vraiment remplir les fonctions qui leur sont assignées dans ce nouveau scénario.

Une analyse de chacun des trois aspects repris dans le questionnaire dans le cadre de cet exercice pilote est présentée ci-dessous.

4. Résultats

4.1. Information

En République Dominicaine, l'élaboration du document de stratégie nationale a commencé en janvier 2001 lorsque l'Office National de l'Ordonnateur des Fonds Européens de Développement (ONFED) a chargé le Centre de Recherche Economique pour les Caraïbes (CIECA) de réaliser un document qui présente les grandes lignes de la stratégie nationale de développement du pays. Ce document a été élaboré sur base d'une série de consultations et

d'entrevues avec différents secteurs du pays et une consultation de la société civile a également été organisée en mars 2001.

Cependant, même si nous pouvons dire qu'une vaste consultation a été organisée pour confectionner ce document de stratégie de développement nationale, nous ne pouvons par contre pas prétendre que le processus qui s'est ensuivi en vue de l'élaboration de la SCN ait fait l'objet d'un large processus d'information et de conscientisation de la société civile en général.

Il faut remarquer en particulier que ni l'ONFED ni la Délégation européenne n'ont assuré une large diffusion des informations concernant la SCN; en effet, la participation de la société civile s'est limitée à un processus de consultation en présence de cinq représentants du gouvernement et de la société civile dans chaque secteur choisi, c'est-à-dire l'environnement et l'éducation.

Etant donné les caractéristiques de ce processus, nous ne pouvons certes pas dire qu'il y ait eu un haut niveau d'information sur son élaboration et, à ce jour, le brouillon envoyé par l'ONFED à la Commission européenne pour être évalué à Bruxelles n'a pas été rendu public. Il est cependant prévu d'organiser une seconde réunion qui regroupe l'ensemble de la société civile afin d'y présenter le document final et de rendre compte de la programmation de la coopération sous le neuvième FED.

4.2. Consultation

La République Dominicaine a réalisé en mars 2001 une consultation de la société civile dans le but d'examiner les grandes lignes qui définiraient la stratégie nationale de développement qui donnerait lieu à la formulation du document de stratégie nationale. Environ 300 représentants d'organisations non-gouvernementales, des secteurs public et privé ont participé à cette consultation. Les représentants des organisations non-gouvernementales ont été sélectionnés avec l'aide d'une plate-forme d'organisations connue sous le nom de FORO CIUDADANO (Forum Citoyen) qui est un espace d'articulation d'organisations de la société civile telles que les organisations syndicales, de la base, des droits de l'homme, corporatives, universitaires, etc.

La consultation s'est organisée autour des principaux thèmes stratégiques du pays, tant au niveau global que sectoriel. Parmi les thèmes traités se trouvaient les politiques sociales, économiques, internationales, agricoles, l'égalité entre hommes et femmes, l'environnement et les ressources naturelles, les infrastructures et l'Etat de droit. Lors de la consultation, qui a été faite en un jour, des ateliers ont travaillé sur ces différents thèmes et 10 représentants, un par atelier, ont été choisis afin d'assurer le suivi de l'élaboration du document de stratégie nationale. Finalement, après avoir sélectionné les thèmes prioritaires pour la programmation (éducation et environnement), deux commissions ont été formées, une par domaine, et elles ont continué à travailler sur le processus d'élaboration. Il faut signaler qu'il n'y avait qu'un seul représentant de la société civile par commission et les critères de sélection de ces représentants n'ont pas été communiqués.

4.3. Dialogue

Bien que le document de stratégie nationale ait été remis à la Commission européenne, aucun feedback n'a été reçu jusqu'à présent sur le processus. Comme nous l'avons dit avec

insistance tout au long du document, ce n'est qu'au Comité de Suivi qui s'est chargé de l'élaboration de la SCN que participaient des représentants de la société civile. Lorsqu'ils ont été consultés par le CIECA, ces derniers ont exprimé leur démotivation due au fait que la majorité des recommandations sur lesquelles ils avaient travaillé n'avaient pas été incorporées au document final.

En outre, ni la délégation de l'Union européenne ni l'ONFED n'ont répondu au questionnaire qui leur avait été envoyé par cette organisation afin d'obtenir des informations sur le processus, en tout cas pas officiellement. Cependant, on nous a communiqué officieusement que l'ONFED envisage une nouvelle rencontre avec la société civile dans le but de fournir un retour d'informations par rapport au processus.

Cependant, même s'il est vrai que les autorités n'ont pris aucune initiative en vue de continuer à fournir un retour d'informations, les organisations de la société civile et les autres acteurs non étatiques n'ont pour leur part pas davantage pris l'initiative de demander à ces autorités de rendre des comptes sur le processus en cours.

Nous croyons qu'il est également nécessaire pour la société civile de mieux connaître le rôle qu'elle doit jouer dans un tel processus et elle doit exiger son quota de participation à celui-ci. A ce jour, les informations relatives aux différents rôles n'ont pas encore été bien diffusées et, par conséquent, les organisations de la société civile n'ont pas pu remplir de manière adéquate les fonctions qui leur étaient assignées par l'accord.

5. Conclusions et Recommandations

Bien que l'Accord de Cotonou ouvre un nouvel espace pour la participation de la société civile au processus de coopération entre les pays de l'Union européenne et les pays ACP, dans le cas dominicain sa mise en œuvre est encore balbutiante, en tout cas en ce qui concerne les fonctions conférées par l'article 4 à la société civile.

Le processus d'élaboration du document de stratégie de coopération nationale (SCN) s'est limité à impliquer deux organisations dans les deux domaines définis comme prioritaires pour la programmation, même si certains éléments de participation et de transparence étaient présents dès le début. En outre, un an après la réalisation de la consultation, les organisations qui avaient participé à celle-ci n'ont encore reçu aucune information sur la suite du processus.

Pour que les acteurs non étatiques puissent être informés, consultés et qu'ils participent en même temps au processus de dialogue inhérent à la mise en place de la coopération, il est nécessaire de mettre en œuvre une série d'actions, que nous détaillons ci-dessous. Les recommandations formulées ci-dessous s'adressent aussi bien à l'Union européenne et à l'Office National des Fonds Européens de Développement (ONFED) qu'aux organisations de la société civile dominicaine.

1. Diffusion de l'information

- L'ONFED, avec le soutien financier de l'Union européenne, des organisations européennes et des organisations de la plate-forme de la société civile nationale, doit entamer un processus de diffusion d'informations parmi les acteurs non

étatiques (particulièrement parmi les organisations de la société civile) sur le rôle qu'ils doivent jouer dans le cadre du nouvel accord de coopération et commercial afin qu'ils soient plus actifs dans tout le processus de mise en œuvre et de surveillance de l'accord.

- Dans ce sens, il faut assurer des publications de l'Accord de Cotonou à plus large diffusion, ainsi qu'organiser des ateliers de formation avec des organisations de base, des ONG, etc., afin de renforcer ces organisations et de leur permettre de jouer un rôle plus actif dans le processus de développement de leur pays.

2. Mécanismes pour la participation de la société civile

Il est nécessaire que l'ONFED, en collaboration avec les organisations de la société civile et autres organismes non étatiques, établisse un mécanisme de participation qui assure une large incorporation de ces acteurs au processus de mise en œuvre de la coopération. Pour ce faire, l'ONFED devrait prendre comme modèle l'expérience en cours en matière de négociations commerciales, où la République Dominicaine dispose d'un Comité consultatif de la Société Civile qui s'est avéré être un succès en termes de participation. Ce Comité Consultatif a été créé fin 1997 par décret présidentiel et affecté à la Commission Nationale de Négociations Commerciales (CNCC), une instance officielle qui serait responsable de tous les aspects liés aux négociations commerciales, particulièrement avec la Communauté Caribéenne et le Marché Commun Centraméricain. Cette Commission serait présidée par le Secrétariat d'Etat aux Relations Extérieures.⁴

3. Renforcement de la coopération entre la société civile et le gouvernement

Il est fondamental que les réseaux nationaux d'organisations fassent du thème de la coopération une de leurs priorités, aussi bien au niveau local que national ou régional. Dans ce but, les réseaux existants doivent se consolider et recevoir de l'Union européenne et de l'ONFED les fonds nécessaires à l'accomplissement de leur mission dans ce processus. En outre, il est également essentiel d'intensifier les échanges régionaux entre les réseaux pour favoriser la circulation des informations sur leurs expériences dans le cadre du processus de mise en œuvre et de surveillance de l'accord. Nous croyons que le FORO CIUDADANO (Forum Citoyen) est la plate-forme idéale pour accomplir cette tâche. Le FORO⁵ est un espace d'articulation d'un grand nombre d'organisations de la société civile dominicaine dont un des principes de base est la lutte pour l'amélioration de la qualité de la vie, le respect des droits de l'homme et l'égalité des chances.

4. Surveillance et transparence

- L'Union européenne, le Secrétariat ACP et les bureaux autorisés au niveau régional doivent travailler en partenariat avec les acteurs non étatiques afin d'établir un système d'indicateurs qui permette d'assurer une évaluation permanente du processus et d'effectuer des comparaisons entre les niveaux de mise en œuvre dans les différents pays. Ce premier effort d'évaluation, réalisé avec l'aide d'*Eurostep*, doit être pris en considération par d'autres organisations, aussi bien nationales que régionales, et définir les orientations qui permettront d'étendre l'expérience et d'assurer la continuité de celle-ci. Cet effort devrait également mener à la mise en place d'un mécanisme d'articulation plus poussé et

⁴ Voir en annexe le cas du Comité Consultatif de la société civile (CSSC)

⁵ Voir en annexe les réalisations du FORO CIUDADANO

d'actions conjointes au niveau international, tandis que cette première expérience devrait pouvoir être transposée au niveau régional.

- Dans ce sens, il est vital que les expériences des pays inclus dans ce projet se fassent connaître parmi un plus grand nombre d'organisations et que des actions conjointes soient articulées avec des espaces tels que le Groupe de Référence Caraïbéen et le Forum de la Société Civile ACP. Aussi bien *Eurostep* que le CIECA ont un rôle à jouer dans ce scénario. D'autre part, les documents produits devraient faire partie d'une stratégie de pressions politiques sur les gouvernements nationaux et les organismes transnationaux (Commission Européenne et Secrétariat ACP).

ANNEXES

CRITERES POUR EVALUER LES CONSULTATIONS DE LA SOCIETE CIVILE DANS LE PROCESSUS D'ELABORATION DU DOCUMENT DE STRATEGIE DE COOPERATION NATIONALE (SCN)

1) Information/conscientisation sur le processus de dialogue autour du document de Stratégie de Coopération Nationale

- a. Dans quelle mesure les gouvernements des ACP et l'Union européenne ont-ils diffusé suffisamment largement des informations sur le document de Stratégie de Coopération Nationale et organisé les consultations prévues sur le sujet?
- b. Par quel moyen?
- c. Le moment était-il propice par rapport au programme de préparation du document de Stratégie de Coopération Nationale?
- d. A votre avis, quelle est la meilleure manière de distribuer des informations dans un processus de ce type?

2) Consultations

- a. Votre gouvernement a-t-il invité les agents de la société civile à une consultation sur le processus de Stratégie de Coopération Nationale?
- b. La Société Civile a-t-elle tenté d'entamer des consultations avec votre gouvernement à propos de ce processus?
- c. La Commission européenne a-t-elle tenté de lancer un processus de consultations entre votre gouvernement et les agents de la société civile?
- d. Si la réponse à une des trois questions précédentes est oui, ces consultations ont-elles été effectuées? Si ce n'est pas le cas, pourquoi et quels ont été les obstacles?
- e. Si les consultations ont été effectuées, quelle était la représentativité des instances de la société civile que le gouvernement a essayé de consulter?
- f. Le moment des consultations était-il propice par rapport au programme de préparation du document de Stratégie de Coopération Nationale? Par exemple, ont-elles eu lieu avant la rédaction de la version actuelle du document de Stratégie de Coopération Nationale?
- g. Quelle était la durée de la période réservée pour la consultation des organisations de la société civile en vue de la préparation du document de Stratégie de Coopération Nationale?
- h. Quels sont les modes/canaux de consultation qui ont été utilisés?
 - i) Une série de réunions systématiques programmées à l'avance
 - ii) Des réunions ad hoc
 - iii) Une seule réunion
 - iv) Une correspondance écrite
 - v) Des contacts téléphoniques
 - vi) Des discussions électroniques par Internet
- i. Votre gouvernement a-t-il tenté de créer de nouvelles structures ou d'utiliser celles qui existaient déjà, telles que les comités et les groupes de travail où la société civile est représentée, pour faire connaître sa position sur le document de Stratégie de Coopération Nationale?

- j. A votre avis, quelle est la meilleure manière de consulter la société civile dans ce processus ?

3) Niveaux de dialogue et de transparence

- a. La consultation a-t-elle simplement visé à donner à la société civile des informations sur le document de Stratégie de Coopération Nationale, ou a-t-elle visé à permettre un échange de vues sur les points et les positions relatifs au document de Stratégie de Coopération Nationale ?
- b. Les organisations de la société civile ont-elles reçu des réponses écrites ou orales concernant les points ou les questions qu'elles ont élaboré pour le document de Stratégie de Coopération Nationale ?
- c. La société civile a-t-elle eu l'occasion de soumettre des commentaires/des questions/des positions sur le processus du document de Stratégie de Coopération Nationale ?
- d. Les organisations de la société civile ont-elles été informées de la manière dont les positions qu'elles ont présentées ont été introduites dans le système de prise de décisions de leur gouvernement sur le processus du document de Stratégie de Coopération Nationale ?
- e. Les organisations de la société civiles ont-elles pu prendre connaissance du produit final des consultations auxquelles elles ont participé ?

LE CAS DU COMITE CONSULTATIF DE LA SOCIETE CIVILE (CCSC)

Le Comité Consultatif de la Société Civile (CCSC) a été créé dans le cadre de la CNNC et est une instance qui essaie d'ouvrir la participation aux organisations de la société civile (OSC). Pour la première fois, la société civile a commencé à participer activement à la politique extérieure. Cependant, précisément comme c'était une expérience sans précédent, cette participation ne s'est pas déroulée sans heurts.

L'appel du gouvernement à la participation a reflété deux phénomènes importants: le premier était une nouvelle attitude du pouvoir exécutif imputable, d'une part, à la constatation du fait qu'un agenda international aussi complexe ne pouvait pas être abordé exclusivement par le gouvernement et nécessitait la participation active de secteurs organisés et, d'autre part, au besoin de réduire l'opposition potentielle de ceux qui auraient pu se sentir affectés négativement. Le second est le développement de secteurs de la société civile qui revendiquent et se sentent capable d'interagir avec le gouvernement, avec des organisations de la société civile d'autres pays et de faire face à d'autres gouvernements.

Cependant, la pratique du Comité met en évidence certains problèmes :

- a) La définition de la société civile est très large. Elle comprend des organisations de défense de l'égalité entre hommes et femmes, de l'environnement, des syndicats et des entreprises. Cela signifie que la définition de la société civile englobe tout ce qui n'est pas le champ politique.
- b) Le manque de participation des OSC, principalement à cause du caractère technique des thèmes de discussion du CCSC, et aussi parce que les OSC ne font pas le lien entre leur réalité et les questions commerciales.

Cependant, malgré ces difficultés, le CCSC est une des expériences de participation les plus transparentes qui ait existé en République Dominicaine. Actuellement, étant donné que toutes les négociations ont été regroupées sous la houlette de la CNNC, le Comité Consultatif jouera un rôle actif dans les négociations commerciales avec l'Union Européenne qui commenceront en septembre 2002 et se poursuivront jusqu'en 2008.

REALISATIONS DU FORO CIUDADANO

Depuis ses débuts, le FORO a permis:

- Le rapprochement de plus de 400 entités de la société civile, dans une diversité qui a permis d'articuler des organisations religieuses, de jeunesse, de femmes, d'employeurs, syndicales, communautaires, académiques et paysannes.
- La contribution aux discussions et débats sur les propositions courantes de l'agenda national, y compris celles qui sont liées aux réformes politiques, lesquelles ont été abordées lors de rencontres d'articulation thématiques.
- La consolidation d'un espace de coordination à partir de points communs et dans l'intérêt de contribuer à surmonter les grands problèmes nationaux.
- La mobilisation de plus de mille personnes pour la démocratie et le droit à la vie sans autre intention que de favoriser la participation active des citoyens aux processus de consolidation de la démocratie.
- L'établissement des lignes d'action à favoriser par le Foro Ciudadano, en donnant la priorité aux points communs à tous les secteurs qui le composent tels que : l'Etat de droit, le développement et les politiques sociales, les réformes politiques et le suivi de la conjoncture.

A travers sa participation à la surveillance et au suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou, le Foro réussirait à se renforcer aussi bien au niveau interne que régional et international, ce dernier étant un espace encore inexploré.